



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET
DE LA COMMUNICATION



DECISION N°24-034/HAAC DU 29 JUILLET 2024

PORTANT ABROGATION DES DECISIONS : N°19-078/HAAC DU 31
DECEMBRE 2019 ; N°19-079 DU 31 DECEMBRE 2019 ; N°19-064/HAAC DU
21 OCTOBRE 2019 ; N°22-030/HAAC DU 08 AOUT 2022 ; N°24-011/HAAC
DU 15 JANVIER 2024

LE PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION

L'Investigatuer

- Vu** la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu** la Loi n° 2022-13 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** le règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la communication en date du 06 juillet 2005 ;
- Vu** le Décret N°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la Septième (7^{ème}) mandature ;
- Vu** l'installation officielle de la septième mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la communication le 22 juillet 2024;
- Vu** les nécessités de services.

DÉCIDE

Article premier : Les décisions susvisées nommant les personnes dont les noms suivent : Madame **Rosette Mireille A. BESSOU épouse HOUNGNIBO** ; Madame **Marie Hélène Francine Sènan NOUKOUDJO** ; Monsieur **Pierre Julien AKPAKI** ; Monsieur **Essotiqué Juste AGNORO** ; Monsieur **Ayoub SANNI**, sont abrogées.

Article 2 : La présente décision prend effet à partir de la date de sa signature.

Elle sera publiée au Journal officiel

L'Investigateur

Cotonou, le 29 juillet 2024



Le Président,

Edouard Loko
Edouard LOKO

AMPLIATIONS

Président	: 1
Conseillers	: 8
SG	: 1
SGA	: 1
DC	: 1
Directeurs	: 6
CA	: 6
C/SRH	: 1
Intéressé	: 1
Dossier	: 1
Chrono	: 1